

... le projet de loi de finances pour 2023

## MISSION « POUVOIRS PUBLICS »

Jean-Michel ARNAUD, Rapporteur spécial, Sénateur des Hautes-Alpes

La mission « Pouvoirs publics » retrace les dotations allouées à la présidence de la République, aux assemblées parlementaires, au Conseil constitutionnel ainsi qu'à la Cour de justice de la République. Elle inclut également les dotations allouées via l'Assemblée nationale et le Sénat à La Chaîne parlementaire-Assemblée nationale (LCP-AN) et à Public Sénat.

**1. Si les pouvoirs publics poursuivent la maîtrise de leurs dépenses, des crédits supplémentaires sont nécessaires, afin de financer les conséquences de l'inflation et préserver un haut niveau d'investissement**

### A. UNE HAUSSE MODÉRÉE DES DÉPENSES DANS UN CONTEXTE INFLATIONNISTE ET DE PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS SOUTENUS

L'analyse des crédits alloués aux pouvoirs publics sur une longue période met en évidence l'effort significatif de maîtrise de leurs dépenses.

#### Évolution des crédits de la mission « Pouvoirs publics » (2015-2022)

(en euros)

Numéro et intitulé de la dotation	LFI pour 2015	LFI pour 2016	LFI pour 2017	LFI pour 2018	LFI pour 2019	LFI pour 2020	LFI pour 2021	LFI pour 2022
501 - Présidence de la République	100 000 000	100 000 000	100 000 000	103 000 000	103 000 000	105 316 000	105 300 000	105 300 000
511 - Assemblée nationale	517 890 000	517 890 000	517 890 000	517 890 000	517 890 000	517 890 000	517 890 000	552 490 000
521 - Sénat	323 584 600	323 584 600	323 584 600	323 584 600	323 584 600	323 584 600	323 584 600	338 584 600
541 -La Chaîne parlementaire	35 489 162	35 489 162	34 887 162	34 687 162	34 289 162	34 289 162	34 289 162	34 289 162
LCP-AN	16 641 162	16 641 162	16 641 162	16 641 162	16 641 162	16 641 162	16 641 162	16 641 162
Public sénat	18 848 000	18 848 000	18 246 000	18 046 000	17 648 000	17 648 000	17 648 000	17 648 000
531 - Conseil constitutionnel	10 190 000	9 920 462	13 696 974	11 719 229	11 719 229	11 719 229	12 019 229	15 963 000
533 - Cour de justice de la république	861 500	861 500	861 500	861 500	861 500	871 500	871 500	984 000
<b>Total pour la mission</b>	<b>988 015 262</b>	<b>987 745 724</b>	<b>990 920 236</b>	<b>991 742 491</b>	<b>991 344 491</b>	<b>993 670 491</b>	<b>993 954 491</b>	<b>1 047 610 762</b>

Source : annexe « Pouvoirs publics » au projet de loi de finances pour 2015 à 2022

Si l'année 2022 a été marquée par une hausse des dotations des deux assemblées, chacune des institutions a exécuté ses budgets à dotation quasi-constante de 2012 à 2021, en prélevant, de manière récurrente, dans ses fonds disponibles. Ces prélèvements répétés dans les réserves ont souvent fait l'objet de constats de la part du rapporteur spécial mettant en avant les risques en termes de soutenabilité budgétaire.

Ainsi, pour le Sénat, le gel de la dotation, entre 2008 et 2021, du fait de l'inflation sur la période, représente une perte d'un montant équivalant à une année et demie de dotation. C'est pourquoi, en raison d'une part de la dynamique inflationniste, et, d'autre part, des opérations

d'investissement de grande ampleur menées par l'ensemble des pouvoirs publics, les dotations sont amenées à augmenter pour 2023.

## B. UNE DOTATION EN AUGMENTATION POUR CHACUN DES POUVOIRS PUBLICS

Au titre de l'exercice 2023, le montant des crédits demandés dans le cadre de la mission « Pouvoirs publics » s'élève à 1 076,53 millions d'euros, soit une hausse de 2,76 % par rapport à la précédente loi de finances.

Après trois exercices stables, la dotation de la présidence de la République augmente pour 2023 de 4,90 %. Une augmentation est également prévue pour l'Assemblée nationale (+ 3,35 %) et le Sénat (+ 2,28 %). La baisse de la dotation du Conseil constitutionnel résulte de la dotation exceptionnelle de 2,5 millions d'euros versée l'année précédente pour l'organisation des élections présidentielles. Quant à la Cour de justice de la République sa dotation est reconduite à l'identique.

### Récapitulation des crédits de la mission « Pouvoirs publics » par dotation et action (en euros)

Numéro et intitulé de la dotation	Crédits ouverts en LFI 2022	Crédits demandés pour 2022	Évolution
501 - Présidence de la République	105 300 000	110 459 700	4,90 %
511 - Assemblée nationale	552 490 000	571 005 584	3,35 %
521 - Sénat	338 584 600	346 294 600	2,28 %
541 -La Chaîne parlementaire	34 289 162	34 495 822	0,60 %
LCP-AN	16 641 162	16 847 822	1,24 %
Public sénat	17 648 000	17 648 000	0,00 %
531 - Conseil constitutionnel	15 963 000	13 295 000	-16,71 %
533 - Cour de justice de la république	984 000	984 000	0,00 %
<b>Total pour la mission</b>	<b>1 047 610 762</b>	<b>1 076 534 706</b>	<b>2,76 %</b>

Source : annexe « Pouvoirs publics » au projet de loi de finances pour 2023

## 2. L'ANALYSE DU BUDGET DE CHACUN DES POUVOIRS PUBLICS

### A. LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE

Le budget de la présidence de la République pour 2023 représente **114,43 millions d'euros** en crédits de paiement contre 109,18 millions d'euros pour le précédent budget, soit une augmentation de 4,8 %.

Cette hausse s'explique notamment par la **reprise des déplacements internationaux** et par le contexte inflationniste. Ce dernier impacte à la fois les dépenses de fonctionnement et les dépenses de personnel à travers l'augmentation du point d'indice.

### Évolution des dépenses de la présidence de la République entre 2021 et 2023

(en euros)

Dépenses	Crédits ouverts en LFI 2021	Crédits ouverts en LFI 2022	Crédits prévus en LFI 2023	Évolution 2022/2023
1-Personnel	71 090 000	71 150 000	73 924 850	+ 3,90 %
2-Fonctionnement	15 303 000	15 985 000	18 000 709	+ 12,61 %
<i>Action présidentielle</i>	<i>2 437 000</i>	<i>2 582 500</i>	<i>2 730 000</i>	<i>+ 5,71 %</i>
<i>Activité diplomatique</i>	<i>12 866 000</i>	<i>13 402 500</i>	<i>15 273 000</i>	<i>+ 13,96 %</i>
3-Déplacements présidentiels	15 400 000	15 000 000	16 000 500	+ 6,67 %
4-Investissement	7 390 000	7 045 000	6 502 535	- 7,70 %
<b>Total</b>	<b>109 183 000</b>	<b>109 180 000</b>	<b>114 428 594</b>	<b>+ 4,81 %</b>

Source : annexe « Pouvoirs publics » au projet de loi de finances pour 2023

## B. LES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES

Les dotations consacrées aux assemblées parlementaires sont en hausse par rapport à 2022 et s'élèvent ainsi à **951,80 millions d'euros au total**. Ces dotations se répartissent entre l'Assemblée nationale (571,01 millions d'euros), le Sénat (346,29 millions d'euros) et La Chaîne parlementaire (34,50 millions d'euros).

### Évolution du budget de l'Assemblée nationale entre 2022 et 2023

(en euros)

	BUDGET 2021	RÉALISÉ 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	VARIATION (2022-23)	
					en euros	en pourcentage
<b>DÉPENSES</b>						
Dépenses de fonctionnement	532 761 616	532 193 093	567 544 638	571 005 584	3 460 946	0,61 %
Dépenses d'investissement	29 861 500	25 650 870	41 183 500	28 623 500	- 12 560 000	- 30,50 %
<b>Total</b>	<b>562 623 116</b>	<b>557 843 963</b>	<b>608 728 138</b>	<b>599 629 084</b>	<b>- 9 099 054</b>	<b>- 1,49 %</b>
<b>RECETTES</b>						
Dotation de l'État	517 890 000	517 890 000	552 490 000	571 005 584	18 515 584	3,35 %
Recettes budgétaires propres	1 835 500	2 662 329	4 949 000	1 918 500	- 3 030 500	- 61,23 %
<b>Total</b>	<b>519 725 500</b>	<b>520 552 329</b>	<b>557 439 000</b>	<b>572 924 084</b>	<b>15 485 084</b>	<b>2,78 %</b>
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE</b>	<b>- 42 897 616</b>	<b>- 37 291 634</b>	<b>- 51 289 138</b>	<b>- 26 705 000</b>	<b>+ 24 584 138</b>	

Source : annexe « Pouvoirs publics » au projet de loi de finances pour 2023

La dotation demandée par l'Assemblée nationale augmente de **18,52 millions d'euros** et vise à couvrir la totalité des dépenses de fonctionnement. Le prélèvement sur les disponibilités s'élève ainsi pour 2023 à **26,7 millions d'euros** et servira à financer les investissements.

### Évolution du budget du Sénat entre 2022 et 2023

(en millions d'euros)

	SÉNAT 2022	SÉNAT 2023	JARDIN 2022	JARDIN 2023	MUSÉE 2022	MUSÉE 2023	TOTAL 2022	TOTAL 2023
<b>DÉPENSES</b>								
Investissement	31,60	15,49	1,51	1,69	0,07	0,07	33,19	17,25
Fonctionnement	317,83	337,02	11,04	12,04	0,10	0,10	328,97	349,17
<b>Total des dépenses</b>	<b>349,43</b>	<b>352,51</b>	<b>12,55</b>	<b>13,74</b>	<b>0,17</b>	<b>0,17</b>	<b>362,15</b>	<b>366,42</b>
<b>RESSOURCES</b>								
Produits	4,93	5,20	0,65	0,65	0,15	0,16	5,73	6,00
Prélèvements sur les disponibilités	17,27	12,62	0,55	1,49	0,02	0,01	17,84	14,12
Dotation de l'État	327,23	334,69	11,36	11,61	0,00	0,00	338,58	346,29
<b>Total des ressources</b>	<b>349,43</b>	<b>352,51</b>	<b>12,55</b>	<b>13,74</b>	<b>0,17</b>	<b>0,17</b>	<b>362,15</b>	<b>366,42</b>

Source : annexe « Pouvoirs publics » au projet de loi de finances pour 2023

Le Sénat bénéficie d'une hausse de sa dotation de **7,71 millions d'euros** afin de financer les conséquences de l'inflation et du renouvellement sénatorial. La dotation permet ainsi de couvrir la quasi-totalité des dépenses de fonctionnement. De leur côté, les dépenses d'investissement sont principalement financées par le prélèvement sur les disponibilités.

La dotation demandée en 2023 pour La Chaîne parlementaire-Assemblée nationale (LCP-AN) s'élève à **16,85 millions d'euros** et celle pour Public Sénat à **17,65 millions d'euros**, soit au total **34,50 millions d'euros**.

## C. LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

La dotation budgétaire pour 2023 du Conseil constitutionnel s'élève à **13,30 millions d'euros**, contre 15,96 millions d'euros en 2022 (une année marquée par les dépenses exceptionnelles liées aux élections), proche du montant exécuté en 2021 (13,39 millions d'euros).

Le budget du Conseil constitutionnel est réparti entre différentes actions : le contrôle des normes (8,3 millions d'euros), les relations extérieures (1,9 million d'euros) et l'administration de l'institution (3,1 millions d'euros). L'action de contrôle des normes constitue ainsi naturellement la principale action du Conseil, représentant 62 % de la dotation.

L'activité et le fonctionnement du Conseil constitutionnel ont été profondément modifiés par la mise en place de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC), qui représente désormais plus de 80 % de son activité. Le Conseil constitutionnel a ouvert, en 2021, **le chantier de la mise en place d'un véritable dispositif de suivi de la procédure de la QPC à l'échelle nationale avec le déploiement d'ici le début de l'année 2023 d'un portail de référence.**

## D. LA COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

La dotation demandée pour la Cour de justice de la République s'élève à **984 000 euros**, soit un montant identique à la dotation 2022.

L'été 2021 avait été marqué par un nombre de plaintes sans précédent, qui avait dépassé le nombre de 20 000 à la fin de l'année 2021. Depuis 2022, le phénomène s'est nettement ralenti, le nombre de plaintes s'élève en effet à 349 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Réunie le mercredi 26 octobre 2022, sous la présidence de M. Claude Raynal, président, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat l'adoption, sans modification, des crédits de la mission.**

**Réunie à nouveau le jeudi 17 novembre 2022, sous la présidence de M. Claude Raynal, président, la commission a confirmé sa décision.**



**Jean-Michel ARNAUD**  
Rapporteur spécial  
Sénateur (Union Centriste)  
des Hautes-Alpes

Commission des finances

<http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.28